1 185

Pa

A

fra
de
il p
sup
imp

1855

1855

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ADMINISTRATEUR,

POUR LA VISITE DES PAROISSES.

CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Tloa, Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, etc., etc.

A tous les Curés, Missionnaires, Vicaires et autres ecclésiastiques, et à tous les fidèles, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Vous savez, Nos Très-Chers Frères, que notre vénérable Archevêque a été frappé, il y a près de deux mois, d'une maladie qui l'a empêché de s'occuper depuis de la régie de son diocèse. Voyant cette maladie se prolonger et ne sachant pas quand il plaira à la divine Providence d'y mettre un terme, il a voulu nous charger de le suppléer et nous a confié le soin de son troupeau. C'est pour remplir un des plus importants devoirs du ministère qui vient de nous être imposé, que nous allons

bientôt entreprendre la visite des paroisses du diocèse, heureux de suivre en cela l'exemple du Pasteur zélé, dont nous sommes obligés en ce moment de prendre la place.

Voici ce que nous avons réglé à ce sujet :

1° Nous nous rendrons dans la paroisse de

vers les 3 heures de l'après-midi. Environ un quart d'heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle à l'église de la manière prescrite par le Rituel. Après l'entrée, l'ordre des exercices de la visite sera expliqué, puis nous ferons une exhortation, et enfin nous donnerons la bénédiction du Saint Sacrement.

2° Nous ferons, à commodité, la visite du tabernacle, des fonds baptismaux, ainsi que l'examen des comptes de la fabrique, que les marguilliers tiendront prêts à nous être présentés. Nous ferons une attention particulière à l'exécution des ordonnances données dans les visites précédentes.

3° M. le curé nous présentera un inventaire du linge de son église, ainsi qu'un tableau des indulgences et messes de fondation, s'il y en a.

4° Comme le nombre des paroisses que nous avons à visiter est considérable, les prêtres qui nous accompagneront entendront d'abord les confessions de ceux qui devront être confirmés, et n'entendront celles des autres paroissiens qu'autant que l'œuvre, à laquelle les circonstances nous forcent de nous borner, leur laissera le temps de le faire.

5° Nous laisserons la paroisse de

le à une heure et demie de l'après-midi, et Messieurs les marguilliers nous procureront, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures précisément nécessaires pour nous transporter à la paroisse suivante.

Sera le présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le
mil huit cent cinquante-cinq.

✠ C. F. EV. DE TLOA,
Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,
Secrétaire.

NOTE CONFIDENTIELLE.—La visite épiscopale ne pouvant produire le bien que l'on en doit attendre, si l'évêque visiteur n'est pas mis au fait tant du bien qui s'opère dans les paroisses que des abus qui peuvent y exister, Messieurs les curés sont priés de dresser d'avance, et de nous remettre, dès notre arrivée dans leurs paroisses, des notes qu'ils jugeront propres à remplir cet objet.

Nous avertissons que personne ne doit se présenter à la confirmation revêtu de l'habit clérical, et que tous ceux qui seront préparés pour ce sacrement devront se placer dans la nef de l'église et non dans le sanctuaire.